

États financiers de
L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI
Exercice terminé le 31 décembre 2011

INDEX DES ÉTATS FINANCIERS

Rapport des vérificateurs

État de la situation financière

État de l'avoir

État des résultats et du résultat étendu

État des flux de trésorerie

Notes aux états financiers

Tableau A – Réconciliation de l'avoir au 1^{er} janvier 2010

Tableau B – Réconciliation de l'avoir au 31 décembre 2010

Tableau C – Réconciliation du résultat étendu pour 2010

Tableau D – Réconciliation de l'état des flux de trésorerie pour 2010

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de l'Administration portuaire de Port Alberni

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Administration portuaire de Port Alberni qui comprennent l'état de sa situation financière au 31 décembre 2011, les états de l'avoir, des résultats et du résultat étendu et les flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La préparation et la présentation fidèle de ces états financiers incombent à la direction de l'Administration portuaire en vertu des Normes internationales d'information financière et des mécanismes de contrôle interne que la direction juge nécessaires afin que les états financiers préparés soient exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Cette dernière a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes, le tout dans le respect des exigences déontologiques.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des pratiques comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments de vérification que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire de Port Alberni au 31 décembre 2011 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, le tout selon les Normes internationales d'information financière.

Remarque

Les chiffres correspondants de la période précédente avaient été vérifiés par un autre comptable agréé le 11 mars 2011. La vérification ne comportait aucune réserve.



ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE	2011	2010	1 ^{er} janvier 2010
	\$	\$	\$
ACTIFS			
À COURT TERME			
Encaisse et placements à court terme (Note 4)	5,499,335	7,068,885	8,098,377
Débiteurs	529,916	444,617	493,374
Stocks	17,327	11,550	12,143
Charges payées d'avance	80,881	88,510	61,035
	<u>6,127,459</u>	<u>7,613,562</u>	<u>8,664,929</u>
BIENS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENT (Note 5)	<u>9,133,494</u>	<u>6,762,823</u>	<u>5,071,148</u>
	<u>15,260,953</u>	<u>14,376,385</u>	<u>13,736,077</u>
PASSIFS			
À COURT TERME			
Créditeurs et charges à payer	768,652	878,804	455,394
Revenus reportés	21,812	20,840	101,441
	<u>790,464</u>	<u>899,644</u>	<u>556,835</u>
CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES DIFFÉRÉES (Note 7)	<u>1,688,004</u>	<u>667,712</u>	<u>315,405</u>
	<u>2,478,468</u>	<u>1,567,356</u>	<u>872,240</u>
AVOIR			
RÉSERVE POUR L'AUTOASSURANCE (Note 8)	110,000	110,000	110,000
RÉSERVE POUR L'ENTRETIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DU HAVRE (Note 9)	6,420,000	6,420,000	7,700,000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	<u>6,252,485</u>	<u>6,279,029</u>	<u>5,053,837</u>
	<u>12,782,485</u>	<u>12,809,029</u>	<u>12,863,837</u>
	<u>15,260,953</u>	<u>14,376,385</u>	<u>13,736,077</u>

ENGAGEMENTS (Note 10)

PASSIFS ÉVENTUELS (Note 11)

APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

_____ Président

_____ Trésorier

Voir les notes complémentaires

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

ÉTAT DE L'AVOIR

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

	(Note 8) Réserve pour l'auto- assurance \$	(Note 9) Réserve pour l'entretien et le développement du havre \$	Bénéfices non répartis \$	Total de l'avoir \$
SOLDE AU 1 ^{er} JANVIER 2010	110,000	7,700,000	5,053,837	12,863,837
(Perte) étendue	-	-	(54,808)	(54,808)
Transferts	-	(1,280,000)	1,280,000	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	110,000	6,420,000	6,279,029	12,809,029
(Perte) étendue	-	-	(26,544)	(26,544)
Transferts	-	-	-	-
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	<u>110,000</u>	<u>6,420,000</u>	<u>6,252,485</u>	<u>12,782,485</u>

Voir les notes complémentaires

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE	2011	2010
	\$	\$
REVENU		
Activités	5,044,344	4,097,816
Revenu de placements	<u>125,395</u>	<u>264,262</u>
	5,169,739	4,362,078
Frais sur les produits bruts	<u>103,395</u>	<u>87,241</u>
	<u>5,066,344</u>	<u>4,274,837</u>
DÉPENSES		
Fournitures, entretien et maintenance	3,077,823	2,541,066
Salaires et avantages sociaux	<u>1,486,525</u>	<u>1,328,459</u>
	<u>4,564,348</u>	<u>3,869,525</u>
REVENU DES ACTIVITÉS AVANT AMORTISSEMENT	501,996	405,312
Amortissement	<u>517,622</u>	<u>460,188</u>
(PERTE) D'EXPLOITATION	(15,626)	(54,876)
Gain (perte) sur cession des actifs	(10,918)	175
(Perte) non réalisée sur le change de devises	<u>-</u>	<u>(107)</u>
(PERTE) ET (PERTE) ÉTENDUE POUR L'EXERCICE	<u>(26,544)</u>	<u>(54,808)</u>

Voir les notes complémentaires

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	2011	2010
	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte) étendue	(26,544)	(54,808)
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement	517,622	460,188
(Gain) perte sur cession des actifs	<u>10,918</u>	<u>(175)</u>
	501,996	405,205
Changement net dans les soldes de fonds de roulement hors caisse	<u>(192,625)</u>	<u>364,682</u>
	<u>309,371</u>	<u>769,887</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions gouvernementales obtenues	<u>1,102,774</u>	<u>421,354</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de biens immobiliers et d'équipement		
Postes d'amarrage 1, 2 et 3 – électricité, sécurité et réfection du toit	-	(32,979)
Poste d'amarrage 3	(69,631)	(66,785)
Fishermen's Harbour		
Monte-charge	-	(11,302)
Catamarans/pontons	(752,774)	-
Empilements et digue	(130,805)	-
Clutesi Haven		
Rampe de mise à l'eau	(70,101)	-
Hangars à bateaux	(7,015)	(117,990)
Flotteurs et réservoirs de carburant	-	(470,940)
Dragage	(5,927)	(27,663)
Réseau et système de sécurité	(1,516)	(9,547)
China Creek		
Flotteurs	(80,641)	(684,235)
Électricité, eau et égouts, autres articles	(91,029)	-
Dragage	(7,206)	(175,111)
Harbour Chieftain – modification au système de lutte contre les incendies	-	(142,475)
Rue Argyle		
Rampe	-	(303,167)
Dépôts et ingénierie liés à la digue	(1,636,664)	(73,890)
Harbour Quay		
Flotteurs	(3,354)	(68,206)
Eau et égouts	(6,751)	-
Véhicules du havre	-	(24,992)
Administration		
Matériel informatique et mobilier	(51,015)	(11,626)
Coûts d'exploration	(67,354)	-
Harbour Road	(14,112)	-
Produit de la vente de biens immobiliers et d'équipement	<u>14,200</u>	<u>175</u>
	<u>(2,981,695)</u>	<u>(2,220,733)</u>
(BAISSE) AU NIVEAU DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS À COURT TERME	(1,569,550)	(1,029,492)
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME, début de l'exercice (Note 4)	<u>7,068,885</u>	<u>8,098,377</u>
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME, fin de l'exercice (Note 4)	<u>5,499,335</u>	<u>7,068,885</u>

Voir les notes complémentaires

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

1. OPÉRATIONS COMMERCIALES

L'Administration portuaire de Port Alberni (l'« Administration portuaire ») s'est constituée en société le 1^{er} juillet 1999 en vertu de l'article 10 de la *Loi maritime du Canada* et des lettres patentes de prorogation délivrées par le ministre des Transports.

L'Administration portuaire génère des revenus provenant de différentes sources dont un port de navigation hauturière, la gestion de marinas et des concessions immobilières.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Énoncé de conformité

Les états financiers représentent les premiers états financiers annuels de l'Administration portuaire préparés en vertu des Normes internationales d'information financière (NIIF) produites par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) et conformément aux interprétations du Comité de l'interprétation des NIIF. L'Administration portuaire a appliqué la NIIF 1, qui porte sur la première adoption des NIIF. Ce point est abordé à la note 3.

Choix de la présentation

Les états financiers ont été préparés en fonction des coûts historiques, conformément aux NIIF. Ils comprennent les principales conventions comptables suivantes, qui ont été suivies de façon cohérente à tous égards importants :

a) *Utilisation des estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit, conformément aux NIIF, établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés ainsi que sur la divulgation des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Ces estimations sont revues périodiquement et, lorsqu'elles doivent être modifiées, elles sont présentées sous forme de profits ou de pertes dans la période concernée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

b) *Instruments financiers*

L'Administration portuaire regroupe ses instruments financiers en différentes classes basées sur leur nature et leurs caractéristiques. La direction détermine la classification dans les catégories suivantes lors de la constatation initiale des instruments, qui correspond normalement à la date d'acquisition :

i) *Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat*

Cette catégorie comprend les instruments financiers détenus à des fins de vente à court terme. Tous les instruments faisant partie de cette catégorie doivent correspondre à la définition des actifs financiers détenus à des fins d'échange. Ils sont classifiés en actifs à court terme et comprennent l'encaisse et les placements à court terme.

Les actifs classifiés dans cette catégorie sont initialement évalués à leur juste valeur, et les frais de transaction sont portés à l'état des résultats. Par la suite, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, et les gains et pertes latentes sont constatés par le biais du compte de résultats.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES, *suite*

ii) *Placements détenus jusqu'à échéance*

Cette catégorie comprend les instruments financiers non dérivés possédant des primes fixes ou déterminables et des échéances fixes que l'Administration portuaire compte fermement détenir (et en a les moyens) jusqu'à échéance. Ils diffèrent de ceux que l'Administration portuaire désigne, sur évaluation initiale, comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultats ou disponibles pour la vente, ou ceux qui correspondent à la définition des prêts et créances. L'Administration portuaire ne possède aucun instrument dans cette catégorie.

Les placements détenus jusqu'à échéance sont évalués au coût après amortissement suivant la méthode du taux d'intérêt réel moins la provision pour moins-value, s'il y a lieu.

iii) *Prêts et créances*

Cette catégorie comprend les instruments financiers non dérivés possédant des primes fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils sont classifiés comme des actifs à court terme lorsqu'ils seront réalisés à moins de 12 mois de la date de déclaration; autrement, il s'agit d'actifs à long terme. Les instruments classifiés dans cette catégorie sont des débiteurs.

Les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement suivant la méthode du taux d'intérêt effectif moins une provision appropriée pour les créances douteuses.

iv) *Actifs financiers disponibles à la vente*

Cette catégorie comprend les instruments financiers non dérivés qui sont désignés comme tels lors de leur évaluation initiale ou qui ne sont classifiés dans aucune des autres catégories. L'Administration portuaire ne détient aucun instrument dans cette catégorie.

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, et leurs gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans d'autres résultats ou pertes étendus. Lors de la vente de l'actif, les gains ou pertes cumulés dans d'autres résultats étendus sont reclassés dans l'état des résultats.

v) *Passifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultats*

Cette catégorie comprend les passifs financiers détenus à des fins d'échange. Les passifs classés dans cette catégorie sont évalués à leur juste valeur, et leurs gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat. L'Administration portuaire ne détient aucun instrument dans cette catégorie.

vi) *Autres passifs financiers*

Cette catégorie comprend d'autres passifs financiers qui sont initialement évalués à leur juste valeur moins les coûts de transaction. Les instruments classifiés dans cette catégorie sont les créditeurs et les charges à payer.

Les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les actifs financiers sauf ceux qui sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultats font l'objet d'un examen annuel; ils peuvent ainsi être dévalués et dépréciés lorsqu'il y a des preuves de dépréciation.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES, *suite*

c) *Encaisse et placements à court terme*

La politique de l'Administration portuaire consiste à divulguer les soldes bancaires liés à l'encaisse et aux placements à court terme, y compris les découverts bancaires avec des soldes qui fluctuent souvent entre un solde positif et un solde découvert et les placements à court terme dotés d'une échéance de trois mois ou moins à partir de la date d'achat.

d) *Stocks*

Les stocks sont évalués au moindre coût et à la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS). La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal des affaires, moins les frais de vente variables pertinents.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat, les coûts de conversion et les autres coûts engagés pour amener les stocks à leur emplacement et leur condition actuels. Les coûts d'achat comprennent le prix d'achat, les droits d'importation et les taxes non recouvrables, les frais de transport et de manutention et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition de biens finis, de matériel ou de services. Les coûts de conversion comprennent les coûts directs liés aux matériaux et à la main-d'œuvre, ainsi qu'une allocation systématique pour les coûts indirects fixes et variables engagés lors de la conversion de matériaux en produits finis.

e) *Biens immobiliers et équipement*

Les biens immobiliers et l'équipement sont comptabilisés au coût historique, moins toute dépréciation cumulée et toute moins-value. Les coûts historiques comprennent tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les terrains ne sont pas amortis. Les autres biens immobiliers ou équipements sont amortis lorsque ces biens ont des durées de vie utiles homogènes, au moyen de la méthode linéaire. Le coût initial est ainsi déprécié à la valeur résiduelle au cours de la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

Véhicules portuaires	20 %	Linéaire
Terminal – Postes d'amarrage 1 et 2	2,5 % à 10 %	Linéaire
Terminal – Poste d'amarrage	2,5 % à 10 %	Linéaire
Équipement de terminal	10 %	Linéaire
Développement sur la rue Argyle	2,5 % à 10 %	Linéaire
Fishermen's Harbour	5 % à 100 %	Linéaire
Quai de la rue Water	10 %	Linéaire
Flotteurs divers	10 %	Linéaire
Immeuble Port Fish et équipement	5 % à 30 %	Linéaire
Avenue Kingsway – stationnement	5 %	Linéaire
Immeuble du Centre maritime	5 % à 10 %	Linéaire
Marinas	2,5 % à 20 %	Linéaire
Équipement lié à la protection environ.	10 % à 20 %	Linéaire
Aménagements de bureau	20 % à 100 %	Linéaire

Les durées de vie utiles, les composantes, la méthode d'amortissement et les montants résiduels font l'objet d'un examen annuel. Un tel examen tient compte de la nature des actifs, de leur utilisation prévue et de l'évolution de la technologie.

L'année de l'acquisition, le taux normal est appliqué à 50 %.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES, *suite*

f) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus afin de générer un revenu de location ou une plus-value (ou les deux), mais pas aux fins suivantes : vente dans le cours normal des affaires; utilisation pour la production ou l'offre de biens ou services; fins administratives. Les immeubles de placement sont évalués au moyen de la méthode de comptabilisation au prix d'acquisition et font partie des biens immobiliers et de l'équipement. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire. La note 2(e) fournit les détails sur la durée de vie utile des immeubles.

g) Contributions gouvernementales différées

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées dans le compte de résultats de façon systématique au cours des périodes dans lesquelles l'entité reconnaît comme des dépenses les coûts associés que les subventions sont censées couvrir.

h) Frais sur les produits bruts

Afin de maintenir ses lettres patentes en vigueur, l'Administration portuaire doit payer annuellement au ministre des Transports des frais sur ses produits bruts. Ces frais sont calculés au taux de 2 % pour la première tranche de 10 millions de dollars et à des taux variables par la suite.

i) Constatation des produits

Les revenus générés par les droits d'amarrage et de camping sont constatés lors de leur facturation, compte tenu des politiques en vigueur s'appliquant à la résiliation anticipée. Les revenus de location sont constatés au cours de la durée du bail. Les revenus non reconnus sont comptabilisés en tant que revenus reportés. Tous les autres revenus sont constatés à la réception.

j) Dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme sont les biens immobiliers et l'équipement. L'Administration portuaire soumet les actifs à long terme à des tests de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur le montant recouvrable. Ce dernier est soit la valeur d'usage, soit la juste valeur moins les frais de vente, selon le montant le plus élevé. Les actifs à long terme autres que la survaleur qui ont perdu de leur valeur font l'objet d'un examen en vue d'un éventuel recouvrement de la perte de dépréciation à la date des états financiers.

3. TRANSITION AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (NIIF)

Raison d'être de la transition aux NIIF

Les états financiers de l'Administration portuaire pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 sont les premiers états financiers annuels préparés en fonction des NIIF. Ces états ont été préparés de la façon décrite à la note 2. L'Administration portuaire a appliqué la NIIF 1 pour la présentation de ces états financiers annuels.

La transition s'est effectuée le 1^{er} janvier 2011. L'Administration portuaire a préparé son état de la situation financière d'ouverture à cette date. La fin de la période visée par ces états consolidés est le 31 décembre 2011. La date d'adoption des NIIF par l'Administration portuaire est le 1^{er} janvier 2011.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

3. TRANSITION AUX NIIF, *suite*

Pour préparer les états financiers consolidés conformément à la NIIF 1, l'Administration portuaire a mis en œuvre l'exception obligatoire suivante dans l'application rétrospective des NIIF pour les estimations. Les estimations générées selon les NIIF au 1^{er} janvier 2010 correspondent aux estimations générées selon les principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR) pour la même date.

Réconciliations entre les NIIF et les PCGR au Canada

Les réconciliations suivantes démontrent l'effet de la transition aux NIIF :

- Avoir au 1^{er} janvier 2010 (*Tableau A*)
- Avoir au 31 décembre 2010 (*Tableau B*)
- Résultat étendu au 31 décembre 2010 (*Tableau C*)
- Flux de trésorerie (*Tableau D*)

4. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

L'encaisse et les placements à court terme de l'Administration portuaire sont détenus par des banques commerciales et des membres investisseurs. Il s'agit de valeurs à revenu fixe et à revenu garanti, comme l'exigent la *Loi maritime du Canada* et le règlement sur la gestion des administrations portuaires. L'encaisse et les placements à court terme comprennent les éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Encaisse	126,155	37,123
Placements à court terme	<u>5,373,180</u>	<u>7,031,762</u>
	<u>5,499,335</u>	<u>7,068,885</u>

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

5. BIENS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENT

	Valeur brute				Amortissements cumulés				Valeur 2010 \$
	1 ^{er} janvier 2010 \$	Rajouts \$	Cessions \$	31 décembre 2010 \$	1 ^{er} janvier 2010 \$	Dépenses \$	Cessions \$	31 décembre 2010 \$	
<u>TERMINAL</u>									
Véhicules portuaires	188,387	24,992	(16,831)	196,548	132,915	19,043	(16,831)	135,127	61,421
Terminal – postes d’amarrage 1 et 2	4,462,783	5,970	-	4,468,753	4,410,084	7,444	-	4,417,528	51,225
Terminal – poste d’amarrage 3	4,195,448	93,794	-	4,289,242	2,933,025	84,324	-	3,017,349	1,271,893
Terminal – équipement	1,592,747	-	-	1,592,747	1,573,716	14,920	-	1,588,636	4,111
	10,439,365	124,756	(16,831)	10,547,290	9,049,740	125,731	(16,831)	9,158,640	1,388,650
<u>FISHERMEN’S HARBOUR, RUES ARGYLE ET WATER</u>									
Développement sur la rue Argyle	1,173,041	377,057	-	1,550,098	848,164	10,327	-	858,491	691,607
Fishermen’s Wharf	923,032	11,302	-	934,334	506,267	51,492	-	557,759	376,575
Quai de la rue Water	193,825	-	-	193,825	193,825	-	-	193,825	-
Flotteurs variés	17,829	-	-	17,829	12,102	603	-	12,705	5,124
	2,307,727	388,359	-	2,696,086	1,560,358	62,422	-	1,622,780	1,073,306
<u>BIENS IMMOBILIERS</u>									
Immeuble et équipement de Port Fish	1,885,213	-	-	1,885,213	1,841,542	12,692	-	1,854,234	30,979
Avenue Kingsway – stationnement	330,976	-	-	330,976	330,976	-	-	330,976	-
Immeuble du Centre maritime	219,714	-	-	219,714	147,359	11,787	-	159,146	60,568
Harbour Road	97,956	-	-	97,956	97,956	-	-	97,956	-
	2,533,859	-	-	2,533,859	2,417,833	24,479	-	2,442,312	91,547
<u>MARINAS</u>									
Marina de China Creek	2,829,281	859,346	(3,304)	3,685,323	2,090,940	84,893	(3,304)	2,172,529	1,512,794
Marina de Clutesi Haven	1,540,314	626,140	-	2,166,454	1,395,637	26,979	-	1,422,616	743,838
Marina de Harbour Quay	4,873,315	337,642	(269,436)	4,941,521	2,989,010	177,281	-	3,166,291	1,775,230
	9,242,910	1,823,128	(272,740)	10,793,298	6,475,587	289,153	(3,304)	6,761,436	4,031,862
<u>ADMINISTRATION</u>									
Équipement lié à la protection environnementale	34,852	-	-	34,852	34,852	-	-	34,852	-
Navires portuaires	162,334	142,475	-	304,809	126,039	23,279	-	149,318	155,491
Mobilier et matériel de bureau	187,722	11,625	-	199,347	173,209	4,171	-	177,380	21,967
	384,908	154,100	-	539,008	334,100	27,450	-	361,550	177,458
	24,908,769	2,490,343	(289,571)	27,109,541	19,837,618	529,235	(20,135)	20,346,718	6,762,823

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

5. BIENS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENT, suite

	Valeur brute				Amortissements cumulés				Valeur 2011
	1 ^{er} janvier 2011	Rajouts	Cessions	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2011	Dépenses	Cessions	31 décembre 2011	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<u>TERMINAL</u>									
Véhicules portuaires	196,548	-	-	196,548	135,127	21,969	-	157,096	39,452
Terminal – postes d’amarrage 1 et 2	4,468,753	-	-	4,468,753	4,417,528	7,875	-	4,425,403	43,350
Terminal – poste d’amarrage 3	4,289,242	69,631	-	4,358,873	3,017,349	84,666	-	3,102,015	1,256,858
Terminal – équipement	1,592,747	-	-	1,592,747	1,588,636	1,446	-	1,590,082	2,665
	10,547,290	69,631	-	10,616,921	9,158,640	115,956	-	9,274,596	1,342,325
<u>FISHERMEN’S HARBOUR, RUES ARGYLE ET WATER</u>									
Développement sur la rue Argyle	1,550,098	1,636,663	-	3,186,761	858,491	25,485	-	883,976	2,302,785
Fishermen’s Wharf	934,334	883,579	-	1,817,913	557,759	82,824	-	640,583	1,177,330
Water Street Wharf	193,825	-	-	193,825	193,825	-	-	193,825	-
Flotteurs variés	17,829	-	-	17,829	12,705	603	-	13,308	4,521
	2,696,086	2,520,242	-	5,216,328	1,622,780	108,912	-	1,731,692	3,484,636
<u>BIENS IMMOBILIERS</u>									
Immeuble et équipement de Port Fish	1,885,213	-	-	1,885,213	1,854,234	7,248	-	1,861,482	23,731
Avenue Kingsway – stationnement	330,976	-	-	330,976	330,976	-	-	330,976	-
Immeuble du Centre maritime	219,714	-	-	219,714	159,146	11,787	-	170,933	48,781
Harbour Road	97,956	14,112	-	112,068	97,956	705	-	98,661	13,407
	2,533,859	14,112	-	2,547,971	2,442,312	19,740	-	2,462,052	85,919
<u>MARINAS</u>									
Marina de China Creek	3,685,323	178,875	(45,669)	3,818,529	2,172,529	123,972	(20,551)	2,275,950	1,542,579
Marina de Clutesi Haven	2,166,454	84,559	-	2,251,013	1,422,616	42,494	-	1,465,110	785,903
Marina de Harbour Quay	4,941,521	10,105	-	4,951,626	3,166,291	136,359	-	3,302,650	1,648,976
	10,793,298	273,539	(45,669)	11,021,168	6,761,436	302,825	(20,551)	7,043,710	3,977,458
<u>ADMINISTRATION</u>									
Équipement lié à la protection environnementale	34,852	-	-	34,852	34,852	-	-	34,852	-
Coûts d’exploration	-	67,354	-	67,354	-	-	-	-	67,354
Navires portuaires	304,809	-	-	304,809	149,318	30,403	-	179,721	125,088
Mobilier et matériel de bureau	199,347	51,015	-	250,362	177,380	22,268	-	199,648	50,714
	539,008	118,369	-	657,377	361,550	52,671	-	414,221	243,156
	27,109,541	2,995,894	(45,669)	30,059,765	20,346,718	600,104	(20,551)	20,926,271	9,133,494

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

5. BIENS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENT, suite

Les sommes associées à la digue de la rue Argyle et de Fishermen's Harbour sont classifiées dans les biens immobiliers et l'équipement pour 2011. Ce projet est en construction au 31 décembre 2011. La valeur totale de l'avoir au 31 décembre 2011 est de 1 695 932 \$. Aucun amortissement n'a été comptabilisé, puisque l'avoir n'a pas encore été utilisé.

En 2011, l'Administration portuaire a engagé des frais de 67 354 \$ pour des études et des enquêtes environnementales en vue d'une éventuelle acquisition de terrain. Ces coûts ont été comptabilisés comme des dépenses d'exploration et seront rajoutés au prix de la propriété lorsqu'elle sera achetée.

6. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement comprennent l'immeuble Port Fish et l'immeuble du Centre maritime. Les pertes de l'Administration portuaire comprennent les revenus de location provenant des immeubles de placement (98 677 \$ par rapport à 190 193 \$ en 2010). La note 5 comprend une réconciliation des valeurs comptables des immeubles de placement, y compris leurs valeurs comptables et amortissements cumulés.

7. CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES DIFFÉRÉES

Au cours de l'année 2011, l'Administration portuaire a obtenu les contributions gouvernementales suivantes :

	2011	2010
	\$	\$
Solde, début de l'année	667,712	315,405
Rajouter – Contributions obtenues :		
Ville de Port Alberni	-	66,354
Pêches et Océans – Havres pour petites embarcations	852,774	355,000
Community Futures of Alberni: Clayoquot	250,000	-
Soustraire – Montant constaté de l'amortissement au cours de l'année	<u>(82,482)</u>	<u>(69,047)</u>
Solde, fin de l'année	<u>1,688,004</u>	<u>667,712</u>

La contribution visant les havres pour petites embarcations comprenait une contribution non monétaire d'actifs dont la juste valeur se chiffrait à 752 774 \$. L'actif et la contribution ont tous deux été comptabilisés à leur juste valeur.

8. RÉSERVE POUR L'AUTOASSURANCE

L'Administration portuaire a mis de côté la somme de 110 000 \$ pour l'autoassurance de son équipement léger et de ses véhicules portuaires dont la valeur ne dépasse pas 10 000 \$. Ces fonds font partie du compte « Encaisse et placements à court terme » dans l'état de la situation financière.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

9. RÉSERVE POUR L'ENTRETIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DU HAVRE

L'Administration portuaire a affecté un actif net, classé dans la rubrique « Entretien et développement du havre », d'un montant de 6 420 000 \$ (2010 – 6 420 000 \$). Ces fonds serviront aux futurs travaux d'amélioration et de développement des terminaux, des marinas et du havre.

10. ENGAGEMENTS

L'Administration portuaire détient un bail principal à long terme de la Province de la Colombie-Britannique pour la gestion des biens immobiliers provinciaux situés dans – et le long de – l'Alberni Inlet. Cette entente de bail est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1986 et prendra fin le 31 décembre 2023. Durant la période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2010, l'Administration portuaire a touché 50 % des recettes. À moins que la Province n'envoie un avis concernant un changement de taux, le taux de répartition des recettes pour la période prenant fin le 31 décembre 2015 sera de 50 % pour l'Administration portuaire.

L'Administration portuaire détient un bail à long terme (prenant fin le 31 décembre 2029) du district régional d'Alberni-Clayoquot pour l'exploitation d'un terrain de camping. L'Administration doit verser au district régional un loyer annuel équivalant à 2,4 % des recettes du terrain de camping. On doit négocier un nouveau taux locatif au début de l'année 2021. Le bail renferme une clause de résiliation d'un an pour l'Administration portuaire et de cinq ans pour le district régional.

L'Administration portuaire détient également un bail de la Ville de Port Alberni en lien avec les propriétés de la marina de Clutesi Haven. Le bail viendra à échéance le 31 décembre 2014 et peut être renouvelé pour une nouvelle période de 21 ans. Le loyer est de 1 \$ par an et peut être négocié d'un commun accord pour chaque période de cinq ans, la première ayant commencé le 1^{er} janvier 2009.

L'Administration portuaire détient un bail à long terme de la Province de la Colombie-Britannique pour les terrains de la marina de China Creek. Le bail viendra à échéance le 31 janvier 2025. Les frais d'utilisation annuels sont de 4 % du revenu brut potentiel provenant des droits d'amarrage.

11. PASSIFS ÉVENTUELS

L'Administration portuaire est actuellement touchée par les affaires juridiques suivantes, qui pourraient entraîner une obligation pour elle :

- (a) Un litige de ressources humaines impliquant un employé congédié au cours de l'année. L'Administration portuaire s'attend à devoir mobiliser des ressources sous forme d'avantages économiques afin de régler cette affaire. Cependant, le montant et le moment de l'obligation ne peuvent être déterminés de façon fiable. Cette obligation n'a donc pas été comptabilisée dans l'état de la situation financière.
- (b) Un litige avec un client de l'Administration portuaire concernant une cargaison de bois d'œuvre. Cette affaire est actuellement gérée par la compagnie d'assurance de l'Administration portuaire. Cette dernière croit que le plein montant de la future obligation sera couvert par son assurance, et que l'affaire n'aura donc aucune incidence sur l'état de la situation financière. Cette obligation n'a donc pas été comptabilisée dans l'état de la situation financière.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

12. APPROBATION DE PRÊT

En 2010, l'Administration portuaire a obtenu l'approbation d'une banque commerciale pour un emprunt ne dépassant pas un million de dollars, pourvu que l'Autorité fournisse en garantie un montant équivalent en placements. Le taux d'intérêt est le taux préférentiel de la banque. Il n'y avait aucun solde à verser à la fin de l'année.

13. ACCORD MUNICIPAL – VILLE DE PORT ALBERNI

L'Administration portuaire a conclu un accord avec la Ville de Port Alberni. Cet accord prévoit que l'Administration verse chaque année la somme de 95 000 \$ à la Ville de Port Alberni pour des projets de réfection et de développement d'intérêt commun dans la collectivité. Cet accord couvre l'année civile 2012.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers de l'Administration portuaire et leurs valeurs comptables associées sont présentées dans le tableau suivant :

	<u>2011</u>		<u>2010</u>	
	<u>Valeur comptable</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Juste valeur</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Actifs financiers				
Prêts et créances				
Débiteurs	529,916	529,916	444,617	444,617
Juste valeur par le biais du compte de résultat				
Encaisse et placements à court terme	<u>5,499,335</u>	<u>5,499,335</u>	<u>7,068,885</u>	<u>7,068,885</u>
Actifs financiers totaux	<u>6,029,251</u>	<u>6,029,251</u>	<u>7,513,502</u>	<u>7,513,502</u>
Passifs financiers				
Autres passifs financiers				
Créditeurs et charges à payer	<u>768,652</u>	<u>768,652</u>	<u>878,804</u>	<u>878,804</u>

Les instruments financiers qui sont évalués après constatation initiale à leur juste valeur sont classifiés selon la hiérarchie de juste valeur suivante afin d'en établir la juste valeur :

- i) Niveau 1 – les évaluations de la juste valeur sont calculées en fonction du prix de marché coté d'actifs identiques.
- ii) Niveau 2 – les évaluations de la juste valeur sont calculées au moyen de techniques d'évaluation mises au point à partir de données de marché observables pour des actifs ou des passifs semblables.
- iii) Niveau 3 – les évaluations de la juste valeur sont calculées au moyen de techniques d'évaluation mises au point sans données de marché observables.

La juste valeur de l'encaisse et des placements à court terme a été déterminée au niveau 1, puisque les valeurs marchandes étaient disponibles. La juste valeur des créditeurs, des débiteurs et des charges à payer est semblable à leur valeur comptable en raison de la nature « court terme » de ces instruments.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

14. INSTRUMENTS FINANCIERS, suite

Politiques relatives à la gestion des risques

L'Administration portuaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à une gamme de risques financiers : risque de crédit, risque d'illiquidité et risque du marché (dont le risque de change, le risque de taux et les autres risques de prix). L'analyse suivante permet d'évaluer la nature et la portée des risques à la fin de la période visée par les états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le potentiel de perte financière si une des parties dans une transaction manque à ses obligations. L'Administration portuaire est exposée à un risque de crédit en lien avec ses débiteurs. Afin de réduire le risque, l'Administration portuaire s'est dotée de politiques sur le crédit qui comprennent l'analyse de la situation financière de ses clients ainsi que des examens réguliers de leurs plafonds de crédit. On établit une provision pour les créances douteuses lorsque les facteurs entourant le risque de crédit de montants précis, de tendances historiques et d'autres données indiquent qu'une certaine somme pourrait ne pas être recouvrable. À la fin de l'exercice, l'Administration a comptabilisé une provision pour créances douteuses d'un montant de 151 405 \$ (2010 – 707 \$). Le risque de crédit auquel l'Administration portuaire est exposée n'est pas important.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est le risque que la juste valeur ou que les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctueront en raison des changements dans les taux d'intérêt du marché.

Les placements à court terme de l'Administration portuaire sont exposés à un risque de taux. L'Administration portuaire gère ce risque en détenant des placements conformes à la *Loi maritime du Canada*. Le risque de taux auquel l'Administration portuaire est exposée n'est pas important.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans le cours de devises étrangères. Le risque de change auquel l'Administration portuaire est exposée n'est pas important.

Autres risques de prix

Les autres risques de prix sont le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les valeurs marchandes autres que ceux découlant du risque de taux ou du risque de change. L'Administration portuaire gère ces risques en choisissant des placements conformes à la *Loi maritime du Canada*.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'Administration portuaire ait des difficultés à remplir ses obligations. L'Administration portuaire gère ce risque en conservant une réserve pour l'entretien et le développement du havre ainsi qu'une réserve pour l'autoassurance et un niveau suffisant d'encaisse et de placements à court terme. Le risque d'illiquidité auquel l'Administration portuaire est exposée n'est pas important.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

15. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de l'Administration portuaire dans la gestion de son capital est de financer ses activités et ses acquisitions de biens immobiliers et d'équipement. Le capital de l'Administration portuaire comprend des actifs et des passifs liquides. L'Administration portuaire n'est assujettie à aucune exigence relative au capital imposée de l'extérieur.

L'Administration portuaire gère son capital en fonction des changements dans les conditions économiques et de l'évaluation des risques. L'Administration portuaire possède suffisamment d'encaisse et de placements à court terme pour continuer de financer les activités du port.

	2011	2010
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Encaisse et placements à court terme	5,499,335	7,068,885
Exigences totales en capital :		
Créditeurs et charges à payer	(768,652)	(878,804)
Dépenses en capital engagées	<u>(2,600,000)</u>	-
Excédent net	<u>2,130,683</u>	<u>6,190,081</u>

La direction a estimé que ses engagements se montent à 2 600 000 \$ pour les immobilisations corporelles au cours du prochain exercice.

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE PORT ALBERNI

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

16. RÉMUNÉRATION

Selon le paragraphe 37(3) de la *Loi maritime du Canada*, l'Administration portuaire est tenue de mentionner, dans ses états financiers annuels, la rémunération versée aux administrateurs et au président et chef de la direction. Elle s'établit comme suit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 :

Nom	Titre	Montant \$
K. Barlow	Administrateur	10,000
G. Blake	Administrateur	10,000
G. Brett	Administrateur	10,000
D. Deluca	Administrateur	10,000
D. Ferster	Administrateur	14,000
D. St. Jacques	Administrateur	10,000
G. Trumper	Administrateur	10,000
B. Madelung	Directeur du port/PDG	<u>142,343</u>
		<u>\$ 216,343</u>

17. REDRESSEMENT AFFECTÉ À UN EXERCICE ANTÉRIEUR

On a effectué un redressement affecté à un exercice antérieur afin d'inclure les congés cumulés dans les créditeurs et charges à payer, lesquels n'étaient pas comptabilisés auparavant. Cette erreur a été corrigée de façon rétrospective. Le montant de la correction correspondant à chaque période est présenté ci-dessous :

	31 décembre 2010 \$	1^{er} janvier 2010 \$
Hausse des créditeurs et charges à payer	<u>102,633</u>	<u>66,458</u>
(Diminution) des bénéfices non répartis	<u>(102,633)</u>	<u>(66,458)</u>
(Diminution) des profits	<u>(36,175)</u>	<u>Note A</u>

Note A – L'état des résultats et du résultat étendu ne comprend pas les soldes au 1^{er} janvier 2010.

18. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Administration portuaire de Port Alberni pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ont été approuvés – et leur publication autorisée – par le conseil d'administration le 4 avril 2012.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

RÉCONCILIATION DE L'AVOIR AU 1^{er} JANVIER 2010

	Note	PCGR au Canada \$	Effet de la transition aux NIIF \$	NIIF \$
ACTIFS				
À COURT TERME				
Encaisse et placements à court terme		8,098,377	-	8,098,377
Débiteurs		493,374	-	493,374
Stocks		12,143	-	12,143
Charges payées d'avance		61,035	-	61,035
		<u>8,664,929</u>	<u>-</u>	<u>8,664,929</u>
BIENS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENT	(a)	<u>4,813,282</u>	<u>257,866</u>	<u>5,071,148</u>
		<u>13,478,211</u>	<u>257,866</u>	<u>13,736,077</u>
PASSIFS				
À COURT TERME				
Créditeurs et charges à payer		455,394	-	455,394
Revenus locatifs comptabilisés d'avance		101,441	-	101,441
		<u>556,835</u>	<u>-</u>	<u>556,835</u>
CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES DIFFÉRÉE	(b)	<u>-</u>	<u>315,405</u>	<u>315,405</u>
		<u>556,835</u>	<u>315,405</u>	<u>872,240</u>
AVOIR				
SURPLUS D'APPORT	(b)	<u>3,726,305</u>	<u>(3,726,305)</u>	<u>-</u>
RÉSERVE POUR L'AUTOASSURANCE		<u>110,000</u>	<u>-</u>	<u>110,000</u>
RÉSERVE POUR L'ENTRETIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DU PORT		<u>7,700,000</u>	<u>-</u>	<u>7,700,000</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		<u>1,385,071</u>	<u>3,668,766</u>	<u>5,053,837</u>
		<u>12,921,376</u>	<u>(57,539)</u>	<u>12,863,837</u>
		<u>13,478,211</u>	<u>257,866</u>	<u>13,736,077</u>

(a) Biens immobiliers et équipement

L'ajustement total constitue un retraitement de l'amortissement cumulé au moyen des règles basées sur une demi-année, selon lesquelles, au cours de l'année d'acquisition, le taux normal d'amortissement n'est appliqué qu'à 50 %. Cela produit une meilleure estimation du moment où les actifs ont commencé à être utilisés.

(b) Contributions gouvernementales différées

L'ajustement total constitue un retraitement qui tient compte des contributions gouvernementales au moyen de l'approche basée sur le revenu, selon laquelle les subventions gouvernementales sont comptabilisées comme bénéfices ou pertes de façon systématique au cours des périodes dans lesquelles l'Administration portuaire constate les coûts associés comme des dépenses plutôt que d'inclure les contributions gouvernementales dans les surplus d'apport.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

RÉCONCILIATION DE L'AVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2010

	Note	PCGR au Canada \$	Effet de la transition aux NIIF \$	NIIF \$
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse et placements à court terme		7,068,885		7,068,885
Débiteurs		444,617		444,617
Stocks		11,550		11,550
Charges payées d'avance		88,510		88,510
		<u>7,613,562</u>	-	<u>7,613,562</u>
BIENS IMMOBILIERS ET ÉQUIPEMENT	(a)	<u>6,383,393</u>	<u>379,430</u>	<u>6,762,823</u>
		<u>13,996,955</u>	<u>379,430</u>	<u>14,376,385</u>
PASSIFS				
À COURT TERME				
Créditeurs et charges à payer		878,804		878,804
Revenus locatifs reportés		20,840		20,840
		<u>899,644</u>	-	<u>899,644</u>
CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES DIFFÉRÉE	(b)	-	<u>667,712</u>	<u>667,712</u>
		<u>899,644</u>	<u>667,712</u>	<u>1,567,356</u>
AVOIR				
SURPLUS D'APPORT	(b)	4,147,659	(4,147,659)	-
RÉSERVE POUR L'AUTOASSURANCE		110,000		110,000
RÉSERVE POUR L'ENTRETIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DU HAVRE		6,420,000	-	6,420,000
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		2,419,692	3,859,377	6,279,069
		<u>13,097,351</u>	<u>(288,282)</u>	<u>12,809,069</u>
		<u>13,996,995</u>	<u>379,430</u>	<u>14,376,425</u>

(a) Biens immobiliers et équipement

L'ajustement total constitue un retraitement de l'amortissement cumulé au moyen des règles basées sur une demi-année, selon lesquelles, au cours de l'année d'acquisition, le taux normal d'amortissement n'est appliqué qu'à 50 %. Cela produit une meilleure estimation du moment où les actifs ont commencé à être utilisés.

(b) Contributions gouvernementales différées

L'ajustement total constitue un retraitement qui tient compte des contributions gouvernementales au moyen de l'approche basée sur le revenu, selon laquelle les subventions gouvernementales sont comptabilisées comme bénéfices ou pertes de façon systématique au cours des périodes dans lesquelles l'Administration portuaire constate les coûts associés comme des dépenses plutôt que d'inclure les contributions gouvernementales dans les surplus d'apport.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

RÉCONCILIATION DU RÉSULTAT ÉTENDU POUR 2010

	Note	PCGR au Canada \$	Effet de la transition aux NIIF \$	NIIF \$
REVENU				
Activités		4,097,816	-	4,097,816
Revenu de placement		264,262	-	264,262
		4,362,078	-	4,362,078
Frais sur les produits bruts		87,241	-	87,241
		4,274,837	-	4,274,837
DÉPENSES				
Amortissement	(a)	650,799	(190,611)	460,188
Fournitures, entretien et maintenance		2,541,066	-	2,541,066
Salaires et avantages sociaux		1,328,459	-	1,328,459
		4,520,324	(190,611)	4,329,713
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION				
		(245,487)	190,611	(54,876)
Gain sur cession d'actifs		175	-	175
Gain (perte) non réalisé-e sur le change de devises		(107)	-	(107)
BÉNÉFICE (PERTE) NET-TE ET REVENU (PERTE) ÉTENDU-E POUR L'ANNÉE				
		(245,419)	190,611	(54,808)
(a) Amortissement				
(i) Biens immobiliers et équipement				121,564
(ii) Contributions gouvernementales différées				69,047
				190,611

La diminution dans l'amortissement des biens immobiliers et de l'équipement reflète le changement dans la façon de calculer (i) l'amortissement, c.-à-d. en utilisant les règles basées sur une demi-année afin de mieux représenter le moment où les actifs ont commencé à être utilisés.

(ii) L'amortissement des contributions gouvernementales différées reflète l'amortissement des contributions différées liées aux biens immobiliers et à l'équipement.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

RÉCONCILIATION DE L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR 2010

	Note	PCGR au Canada \$	Effet de la transition aux NIIF \$	NIIF \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Bénéfice (perte)	(a)	(245,419)	190,611	(54,808)
Éléments sans effet sur la trésorerie :				
Amortissement	(a)	650,799	(190,611)	460,188
Gain sur cession d'actifs		(175)	-	(175)
		405,205	-	405,205
Changement net dans les soldes de fonds de roulement hors caisse		364,682	-	364,682
		769,887	-	769,887
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Ville de Port Alberni		66,354	-	66,354
Pêches et Océans/Havres pour petites embarcations		355,000	-	355,000
Subventions gouvernementales reçues		421,354	-	421,354
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Achat de biens immobiliers et d'équipement		(2,220,908)	-	(2,220,908)
Produit de la vente d'équipement		175	-	175
		(2,220,733)	-	(2,220,733)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS À COURT TERME				
		(1,029,492)	-	(1,029,492)
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME, début de l'exercice				
		8,098,377	-	8,098,377
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME, fin de l'exercice				
		7,068,885	-	7,068,885
(a) Amortissement				
(i) Biens immobiliers et équipement				121,564
(ii) Contributions gouvernementales différées				69,047
				190,611

La diminution dans l'amortissement des biens immobiliers et de l'équipement reflète le changement dans la façon de calculer (i) l'amortissement, c.-à-d. en utilisant les règles basées sur une demi-année afin de mieux représenter le moment où les actifs ont commencé à être utilisés.

(ii) L'amortissement des contributions gouvernementales différées reflète l'amortissement des contributions différées liées aux biens immobiliers et à l'équipement.